



Date de génération de ce justificatif : 30/07/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

IMY – Constitution de société

Référence : L027495

Départements de publication : Finistère

Annonce légale publiée le 18 octobre 2024 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société

IMY Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros Siège social : 39 rue Raymond Guenet, 29120 PONT L ABBE AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PONT-L'ABBE du 2 octobre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : IMY Siège : 39 rue Raymond Guenet, 29120 PONT L ABBE Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 1 000 euros Objet : – La prise de tous intérêts et participations par tous moyens, apports, fusions, souscriptions, achats d'actions, de parts sociales, d'obligations et de tous les droits sociaux dans toutes sociétés ou entreprises créées ou à créer ; – La gestion d'un portefeuille de titres de participations ; – Toutes prestations de services à caractère administratif, financier, commercial, technique ; – L'animation et contrôle des sociétés filiales, et toutes prestations de services à caractère administratif, financier, commercial, ou technique, au profit des sociétés du groupe, dans le cadre de l'animation du groupe ; – L'acquisition de tous immeubles, l'acquisition de tous terrains et l'édification de tous immeubles, la gestion et la mise en valeur desdits immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Wilfried, Christian, Yves HOSTIOU, Né le 20 décembre 1985 à QUIMPER (29), de nationalité française, Demeurant 39 rue Raymond Guenet, 29120 PONT L ABBE, La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de QUIMPER. POUR AVIS Le Président

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

[Consulter cette annonce en ligne](#)